



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 990 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral accorde un crédit d'impôt non remboursable de 8 113 \$ et que le gouvernement provincial n'accorde que 3 307 \$;

CONSIDÉRANT QUE 4,9 % des résidents du Québec de 15 ans et plus, soit 315 640 personnes, ont une incapacité grave ou très grave qui nécessite l'aide d'une autre personne pour 75 % d'entre eux et que 39 % de ces personnes ont déboursé de l'argent pour obtenir cette aide;

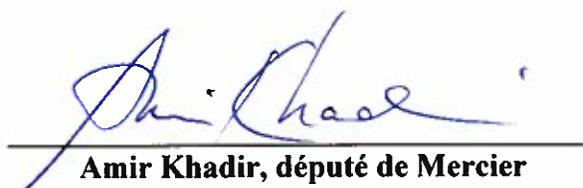
CONSIDÉRANT QUE 57 % d'entre eux, soit 254 000 personnes, ont des besoins d'aide qui ne sont pas comblés et que 26 % d'entre eux, soit 156 000 personnes, ont des besoins non comblés en aide technique;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont en proportion plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre sous le seuil du faible revenu;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de bonifier le crédit d'impôt non remboursable pour les personnes handicapées au même niveau que le gouvernement fédéral, soit à 8 113 \$ par année.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

30 mai 2018
Date de signature de l'extrait